



Refus de signer cdi qui ne me convient pas

Par **zaza34370**, le **03/09/2011** à **10:39**

Bonjour, j'ai été soignante depuis 18 ans je suis actuellement en poste en clinique. j'y travaille depuis 2 ans et au bout de 31 cdd le cdi arrive.....mais il est antidaté, il n'est pas stipulé que j'y travaille de nuit, bien au contraire un contrat à 1607h / an alors que j'en fait 1540 (de nuit) et la cerise c'est que l'échelon est faux noté à 6 au lieu de 7. j'ai donc refusé de le signer; et donc depuis le mois de mars j'attends, je téléphone et j'ai des entrevues avec la secrétaire du drh, le cadre et le directeur de soins qui se renvoient la balle. que dois-je faire une lettre LRAR, ? faire remonter au DP ? merci pour vos réponses isabelle